
**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
AU TITRE de l'année**

Date limite de remise du dossier : 31 janvier de l'année concernée

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à envoyer par mail à mairie@revel-belledonne.com

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'association	
Objet et activités de l'association	
Adresse postale	
N° SIREN	
Personne de contact, fonction dans l'association et coordonnées tél et mail	
Membres du Bureau (ou joindre liste à jour)	
Membres du CA (ou joindre liste à jour)	
Nombre d'adhérents	



COMMUNE DE REVEL

Fiche de renseignements

Budget global	
---------------	--

PROJET(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE

Nom du/des projet(s)	
Description	
Date ou période de réalisation du projet	
Budget global du projet	
Montant de la subvention sollicité auprès de la commune de Revel	
Autres aides sollicitées auprès d'autres bailleurs publics ou privés	

Avis sur le projet - Partie réservée à l'administration

Avis du Conseil Municipal	Non	Oui
Montant alloué		
Remarques complémentaires		

Pièces à joindre :

→ Lors d'une première demande

● Photocopie de la publication de la création de l'association au JO	<i>sauf si l'association a déjà perçu une subvention communale</i>
● Photocopie des derniers statuts de l'association	<i>sauf si l'association a déjà perçu une subvention communale et que les statuts n'ont pas changé depuis</i>
● Récépissé de déclaration de modification de statuts en Préfecture le cas échéant	<i>en cas de changement de président, de siège social ou d'objet depuis la dernière demande de subvention</i>
● Un RIB	<i>Le nom sur le RIB doit correspondre au nom du JO et/ou du dernier récépissé de modification en Préfecture</i>

→ Pour toute demande (documents obligatoires)

● Le bilan moral et financier de l'année précédente	Bilan moral et financier <u>global</u> de l'association
● Le compte-rendu de la dernière AG avec rapport moral et financier	Si pas déjà transmis
● Le budget prévisionnel du projet signé par le trésorier ou le président.	<i>Dépenses et ressources prévisionnels du projet. Indiquer les montants annuels en recettes et en dépenses, et l'ensemble des aides publiques dont bénéficie le projet</i>